

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 2 décembre 2024, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire suppléant, Benoît Couture
et les conseillers:

Gaétan Fortier	Steve Leblanc
Gilles Gauvreau	Rémi Beauchesne

Sont absents : le maire François Marcotte et le conseiller Dominic Lapointe

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire suppléant M. Benoît Couture, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire suppléant M. Benoît Couture, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2024-12-181 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption du procès-verbal du 4 novembre 2024
4. Présentation des comptes
5. Grève de Poste Canada – Autorisation de paiement des factures reçues après le 2 décembre
6. Nomination des maires suppléants de l'année 2025
7. Calendrier des séances du Conseil 2025
8. Rémunération 2025 - responsable du Centre sportif, vie communautaire, bibliothèque et préposées à l'entretien
9. Carrefour Jeunesse Emploi - Trio Desjardins 2025
10. Demande d'aide financière 2025 – Maison des Jeunes
11. Demande d'aide financière 2025 – Forum Citoyen

12. Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
13. Congrès de la FQM 2025
14. Adoption du Règlement #506-2 modifiant le Règlement #506 sur la gestion contractuelle
15. Adoption du Règlement #552 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord
16. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #553 fixant les taxes et tarifs 2025 ainsi que les conditions de perception
17. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #554 établissant la tarification applicable à la collecte des plastiques agricoles
18. TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux #6 – Reddition finale
19. Sécurité Routière sur la Route 161 – Demande d’une analyse par le MTMD
20. Conformité au règlement #550 modifiant le plan d’urbanisme #452
21. Marge de crédit – Augmentation de la limite autorisée
22. Soumission - Projet modification de l’éclairage des bâtiments municipaux
23. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 197,000\$ qui sera réalisé le 9 décembre 2024 (Règlement #493 – Travaux aqueduc et égout 4e Avenue)
24. Résolution d’adjudication – Appel d’offres pour financement de 197,000\$ (Règ #493)
25. Appui à la FQM – Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec
26. Déneigement du 6e Rang
27. Correspondance
 - a) Séance spéciale lundi 9 décembre 2024 19h pour l’adoption du Budget 2025;
 - b) Séance spéciale lundi 9 décembre 2024 19h15 pour l’adoption du Plan Triennal d’immobilisations 2025-2026-2027;
 - c) Séance spéciale lundi 9 décembre 2024 19h30 pour l’adoption du Règlement #553 fixant les taxes et tarifs 2024 ainsi que les conditions de perception;
 - d) Mot de félicitations reçu de la part du Réseau Biblio adressé à M. François Marcotte, maire, pour ses 40 ans d’engagement politique et pour la réalisation du projet de déménagement de la bibliothèque;
 - e) Correspondance reçue du MAMH confirmant une aide financière de 76,538\$ en 2025 – Répartition de la croissance d’une partie de la TVQ.
28. Période de questions
29. Clôture de séance

2024-12-182 Dépôt et adoption du procès-verbal du 4 novembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

2024-12-183 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 198,040.17\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2024-12-184 Grève de Poste Canada – Autorisation de paiement des factures reçues après le 2 décembre 2024

CONSIDÉRANT la Grève de Poste Canada débutée le 15 novembre 2024 et toujours en vigueur en date d'aujourd'hui (2 décembre 2024) ;

CONSIDÉRANT QUE certaines factures de fournisseurs n'ont pu être reçues par la municipalité et déposées pour approbation à la présente séance du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE certaines factures de fournisseurs concernant des services rendus à la municipalité en novembre 2024 seront seulement reçues par la municipalité à la réouverture du service de Poste Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine séance du conseil municipal est prévu seulement le lundi 13 janvier 2025, ce qui implique le paiement des fournisseurs seulement dans les jours suivants la séance ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire amoindrir les effets néfastes vécus par les fournisseurs durant le période de la grève ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PERMETTRE le paiement « sur réception » de toutes les factures de fournisseurs concernant des services rendus à la municipalité en novembre 2024 et ce, afin de pouvoir procéder au paiement de ces factures dans un délai acceptable et raisonnable sans attendre la « Présentation des comptes » prévue à la séance du 13 janvier 2025, à la condition d'un dépôt par le directeur général et greffier-trésorier à la table du conseil, à la prochaine séance, de la liste des fournisseurs ayant été payés à la réouverture du service de Poste Canada.

2024-12-185 Nomination des maires suppléants pour l'année 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE nommer les conseillers suivants en tant que maires suppléants pour les périodes suivantes :

- Gilles Gauvreau pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025;
- Dominic Lapointe pour la période du 1^{er} juillet jusqu'aux élections 2025.

2024-12-186

Calendrier des séances du Conseil 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les séances débuteront à 20h à la salle du conseil municipal située au 285, 1^{re} Avenue ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 :

13 janvier	3 février
17 mars	7 avril
5 mai	2 juin
7 juillet	11 août
8 septembre	1 ^{er} octobre (mercredi)
10 novembre	1 ^{er} décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

2024-12-187

Rémunération 2025 - responsable du centre sportif, vie communautaire, bibliothèque et préposée à l'entretien

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUGMENTER le salaire horaire, à compter de janvier 2025, d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de **l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC)** établi par Statistique Canada ou **à 2.5% selon le facteur le plus élevé des deux**, pour la rémunération de M. Patrick Vachon (responsable du centre sportif), de Mme Élise Hamel (responsable des loisirs et de la vie communautaire), de M. Francis Montpetit (responsable de la bibliothèque) et de Mme Ghislaine Poirier (préposée à l'entretien des édifices municipaux).

2024-12-188

Carrefour Jeunesse Emploi - Programme Trio Desjardins 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord confirme sa participation à l'édition 2025 du programme ***Trio étudiant Desjardins pour l'emploi***, pour un montant de 500\$ par stagiaires, permettant à des jeunes d'ici d'acquérir des expériences en milieu de travail et ce, pour un nombre de 2 à 3 jeunes selon le nombre d'inscriptions reçues.

2024-12-189 Demande d'aide financière 2025 – Maison des Jeunes

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord accorde une aide financière de 8,300\$ à la Maison des Jeunes des Hauts-Reliefs (Association des Groupes de Jeunes des Hauts-Reliefs) pour l'année 2025, montant accordé tel que demandé par le Conseil d'Administration de l'organisme dans sa résolution adoptée 15 octobre 2024.

2024-12-190 Demande d'aide financière 2025 – Forum citoyen Ham-Nord

IL EST PROPOSÉ PAR : **GAÉTAN FORTIER**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord accorde une aide financière de 9,500\$ à l'organisme Forum Citoyen Ham-Nord pour l'année 2025, montant accordé tel que demandé par le Conseil d'Administration de l'organisme dans sa correspondance du 14 novembre 2024.

2024-12-191 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires de tous les élus.

2024-12-192 Congrès de la FQM 2025

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'AUTORISER les élus qui désirent assister et participer au congrès 2025 de la FQM qui aura lieu en septembre 2025 à Québec et de défrayer les coûts liés à cette formation (frais de déplacement, hébergement, repas, inscription etc).

2024-12-193 Adoption du Règlement #506-2 modifiant le Règlement #506 sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE le Règlement numéro 506 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 1er avril 2019, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines

dispositions du CM relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois et pour y ajouter des mesures facultatives en matière d'octroi de certains contrats à un fonctionnaire ou un membre du conseil de la Municipalité lorsque les conditions applicables sont rencontrées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 4 novembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ADOPTER le Règlement #506-2 modifiant le Règlement #506 sur la gestion contractuelle, tel que ce règlement est soumis au conseil ce jour, lequel fait partie intégrante du présent procès-verbal comme s'il y était au long cité.

2024-12-194 Adoption du Règlement #552 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord

CONSIDÉRANT l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances ;

CONSIDÉRANT QUE depuis la sanction du projet de loi 57, toute municipalité doit se doter, d'ici le 6 décembre 2024, d'un règlement de régie interne des séances du conseil municipal, lequel doit entre autres prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 4 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le Règlement #552 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord, tel que ce règlement est soumis au conseil ce jour, lequel fait partie intégrante du présent procès-verbal comme s'il y était au long cité.

2024-12-195 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #553 fixant les taxes et tarifs 2025 ainsi que les conditions de perception

Le conseiller Gilles Gauvreau donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement #553 fixant les taxes et tarifs 2025 ainsi que les conditions de perception et il dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

2024-12-196 **Avis de motion et dépôt du projet Règlement #554 établissant la tarification applicable à la collecte des plastiques agricoles**

Le conseiller Rémi Beauchesne donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le Règlement #554 établissant la tarification applicable à la collecte des plastiques agricoles et il dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Ce projet de règlement vise à établir la tarification qui sera applicable à chaque propriétaire d'une exploitation agricole enregistrée pour l'acquisition des conteneurs requis au projet du service de collecte des plastiques agricoles.

2024-12-197 **Programmation des travaux #6 - TECQ 2019-2023 (Reddition finale)**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #6 (Reddition finale) ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux version #6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2024-12-198 **Sécurité routière sur la Route 161 – Demande d’une analyse par le MTMD**

CONSIDÉRANT l’accident impliquant 5 véhicules survenu le lundi matin 18 décembre 2024 dans la courbe de la Route 161 située à l’intersection du Rang des Chutes ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet accident du 18 novembre dernier, des citoyens ont interpellé directement la municipalité afin que celle-ci puisse porter leur message auprès du MTMD, message demandant d’analyser la sécurité de cette courbe, surtout au niveau de la surface de roulement ainsi qu’au niveau de la signalisation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a également reçu, depuis les dernières années, plusieurs commentaires de citoyens mentionnant que cet endroit semble être à risque au niveau de la surface de roulement alors que celle-ci est souvent glissante à cet endroit alors que le reste de la route ne l’est pas, causant ainsi un “effet de surprise” lorsque la courbe est glissante ;

CONSIDÉRANT le fort volume de circulation et à la grande vitesse des usagers circulant sur la route 161 ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité routière est une priorité pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER
et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) de venir évaluer les éléments de sécurité de la courbe de la Route 161 située à l’intersection du Rang des Chutes afin de tenter d’améliorer au maximum la sécurité routière des différents usagers, considérant le fort volume de circulation et à la grande vitesse des usagers circulant sur la route 161 ;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD).

2024-12-199 **Conformité au règlement #550 modifiant le plan d’urbanisme # 452**

CONSIDÉRANT QUE lors d’une séance tenue le 7 octobre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement # 550 modifiant le plan d’urbanisme # 452;

CONSIDÉRANT QUE, par application de l’article 110.4 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, la municipalité du Canton de **Ham-Nord** doit, dans les 90 jours qui suivent l’entrée en vigueur d’un règlement modifiant le plan d’urbanisme, adopter tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan d’urbanisme modifié;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de concordance # **548** modifiant le règlement de zonage # **453** a été adopté lors de cette même séance du conseil municipal du 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le règlement # **549** modifiant le règlement de zonage # **453** a été adopté lors de cette même séance du conseil municipal du 7 octobre 2024, mais n'est pas en lien avec la concordance du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE, par application de l'article 110.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité du Canton de **Ham-Nord** peut indiquer que l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme n'a pas à être modifié pour le rendre conforme au plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de **Ham-Nord** indique que le règlement de lotissement # **454**, le règlement de construction # **455**, le règlement sur les permis et certificats # **456**, le règlement sur les dérogations mineures # **316** ainsi que tout autre règlement d'urbanisme n'ont pas à être modifiés pour les rendre conformes au plan d'urbanisme.

2024-12-200 **Marge de crédit – Augmentation de la limite autorisée**

CONSIDÉRANT QUE durant les mois de novembre, décembre et janvier, les entrées de fonds sont minimales pour la municipalité, nécessitant annuellement l'utilisation de la marge de crédit ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs versements annuels de remboursement de prêt doivent être effectués en novembre et décembre et que ceux-ci représentent des déboursés importants;

CONSIDÉRANT QUE les déboursés de certains projets municipaux représentent des montants importants ;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'investissements reliés à des programmes de subvention, la municipalité doit absorber 100% des coûts entre la réalisation du projet et l'encaissement des montants subventionnés et que le temps de traitement des subventions peut, dans certains cas, durer quelques mois ;

CONSIDÉRANT QUE la limite autorisée de la marge de crédit est présentement de 350,000\$ (depuis 2013) et qu'après discussion avec l'institution financière, une augmentation à 500,000\$ serait possible ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents,;

D'AUTORISER la demande à la Caisse Desjardins des Bois-Francs afin d'augmenter le montant de la limite autorisée de la marge de crédit de 350,000\$ à 500,000\$;

D'AUTORISER M. François Marcotte, maire, et M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, à signer tous documents relatifs à cette demande.

2024-12-201 **Soumission – Projet modification de l'éclairage des bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT la désuétude de l'éclairage de certains de nos bâtiments municipaux (Centre Communautaire et Édifice Desjardins);

CONSIDÉRANT la mise en place d'un programme d'aide financière par Hydro-Québec visant à encourager les « mesures d'efficacité énergétiques » permettant d'obtenir un appui financier sur le coût d'achat de certains nouveaux modes d'éclairage;

CONSIDÉRANT QUE la proposition reçue permettrait de consommer +/- 50% moins d'énergie que les lumières existantes, permettant ainsi de diminuer considérablement les coûts en électricité tout en améliorant grandement la qualité de l'éclairage de nos bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la proposition reçue de la part des Entreprises S. Picard représente un coût total de 31,250\$ plus taxes dont un montant de 13,800\$ sera remboursée par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt par la municipalité (Résolution #2024-10-164) d'une demande de subvention acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) pour un projet visant l'amélioration de l'éclairage des bâtiments municipaux, demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) au montant de 9,800\$;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte la soumission reçue de la part des Entreprises S. Picard au coût de 31,250\$ plus taxes afin de procéder au remplacement de l'éclairage de ses différents bâtiments municipaux (Centre Communautaire et Édifice Desjardins) en bénéficiant du programme d'aide financière d'Hydro-Québec visant à encourager les « mesures d'efficacité énergétiques » pour un montant de 13,800\$ et de la subvention du Fonds Régions et Ruralité (FRR) au montant de 9,800\$.

2024-12-202 **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 197 000 \$ qui sera réalisé le 9 décembre 2024 (Règlement #493 – Travaux aqueduc et égout 4^e Avenue)**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du canton de Ham-Nord souhaite emprunter par billets pour un montant total de 197 000 \$ qui sera réalisé le 9 décembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
493	85 400 \$
493	111 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 493, la Municipalité du canton de Ham-Nord souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 décembre 2024 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 juin et le 9 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	9 700 \$	
2026.	10 200 \$	
2027.	10 500 \$	
2028.	11 000 \$	
2029.	11 400 \$	(à payer en 2029)
2029.	144 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 493 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 décembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2024-12-203 **Résolution d'adjudication – Appel d'offres pour refinancement d'un montant de 197 000 \$ (Règlement #493 – Travaux aqueduc et égout 4^e Avenue)**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	2 décembre 2024	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 décembre 2024
Montant :	197 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Ham-Nord a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 décembre 2024, au montant de 197 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS

9 700 \$	4,22000 %	2025
10 200 \$	4,22000 %	2026
10 500 \$	4,22000 %	2027
11 000 \$	4,22000 %	2028
155 600 \$	4,22000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,22000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

9 700 \$	3,55000 %	2025
10 200 \$	3,65000 %	2026
10 500 \$	3,70000 %	2027
11 000 \$	3,75000 %	2028
155 600 \$	3,85000 %	2029

Prix : 98,28000

Coût réel : 4,25865 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la **CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS** est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du canton de Ham-Nord accepte l'offre qui lui est faite de **CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS** pour son emprunt par billets en date du 9 décembre 2024 au montant de 197 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 493. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2024-12-204

Appui à la FQM – Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QUE copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Drummond-Bois-Francis, M. Sébastien Schneeberger, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

2024-12-205 Ajout au contrat de déneigement – 300 mètres dans le 6^e Rang

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'ajout d'une portion de 300 mètres dans le 6e Rang à notre contrat de déneigement;

IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord demande à l'entrepreneur Excavation Marquis Tardif d'ajouter au présent contrat de déneigement une portion du 6^e Rang d'une longueur de 300 mètres, ce qui représente l'ajout de la somme suivante au contrat :

Année 2024-2025 (4,700\$/km) : 1,410.00\$ + taxes

DE proposer à l'entrepreneur de procéder au paiement de cet ajout en 1 seul versement (au lieu de répartir la somme sur les 6 versements prévus), soit avec le versement qui sera effectué en janvier 2025.

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

- a) De la tenue d'une séance spéciale lundi 9 décembre 2024 19h15 pour l'adoption du Budget 2025;
- b) De la tenue d'une séance spéciale lundi 9 décembre 2024 19h30 pour l'adoption du Plan Triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027;
- c) De la tenue d'une séance spéciale lundi 9 décembre 2024 19h45 pour l'adoption du Règlement #553 fixant les taxes et tarifs 2025 ainsi que les conditions de perception;
- d) De la réception d'un Mot de félicitations reçu de la part du Réseau Biblio adressé à M. François Marcotte, maire, pour ses 40 ans d'engagement politique et pour la réalisation du projet de déménagement de la bibliothèque;
- e) D'une correspondance reçue du MAMH confirmant une aide financière de 76,538\$ en 2025 – Répartition de la croissance d'une partie de la TVQ.

Période de questions :

Lors de la période de questions, les sujets suivants ont été discutés :

Des citoyennes présentes à l'assemblée s'informent et discutent avec les élus sur le projet dédié au remplacement de la conduite d'aqueduc et au prolongement du réseau d'égout sur la rue principale.

Le maire lève l'assemblée à 20h50.

Benoît Couture, maire suppléant

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, Benoît Couture maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.